Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260327-D20260311-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 13
Contre :
Abstention : 6

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 27 mars 2026

.....

Date de la convocation :
21 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
23 mars 2026
Date de la publication de la délibération :

L'an deux mille vingt six, le vingt-sept mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, J. GUICHEN, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, P. DAGORN.

Etaient absentes : AM. POUPON, excusée, donne pouvoir à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, donne pouvoir à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/11

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, Adjoints et conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,
Vu les arrêtés du Maire portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers délégués en date du 21 mars 2026,
Considérant que la commune compte 1902 habitants,
Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints est égal au total de :

- *l'indemnité maximale du Maire soit 55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- *le produit de 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints, soit cinq.*

*Le montant mensuel de l'enveloppe financière à répartir est donc de **6 683,71 €**.*
Considérant les délégations suivantes :

1er Adjoint	*SIMON Stéphane*	*Urbanisme / travaux*
2ème Adjoint	*POUPON Anne-Marie*	*Affaires sociales / périscolaire*
3ème Adjoint	*BOUSSARD Pierrick*	*Finances / administration générale / économie*
4ème Adjoint	*CAUGANT Stéphanie*	*Enfance / jeunesse / familles*
Conseiller délégué	*BARGAIN Matthieu*	*Communication / mobilités / culture / patrimoine*
Conseiller délégué	*QUEAU Gwenaëlle*	*Associations / évènementiel*
Conseiller délégué	*TANGUY Jean-René*	*Sécurité / environnement / cadre de vie*
Conseiller délégué	*HEMON Jean-Pierre*	*Ainés / Plan Communal de Sauvegarde (PCS)*

Il est proposé au Conseil Municipal les indemnités de fonctions suivantes :

Fonction	Nom Prénom	% indice terminal	Indemnité mensuelle brute
Maire	LE GOFF David	**44,00 %**	1 808,63 €
1er Adjoint	SIMON Stéphane	**15,50 %**	637,13 €
2ème Adjoint	POUPON Anne-Marie	**11,00 %**	452,15 €
3ème Adjoint	BOUSSARD Pierrick	**11,00 %**	452,15 €
4ème Adjoint	CAUGANT Stéphanie	**11,00 %**	452,15 €
Conseiller délégué	BARGAIN Matthieu	**5,50 %**	226,07 €
Conseiller délégué	QUEAU Gwenaëlle	**5,50 %**	226,07 €
Conseiller délégué	TANGUY Jean-René	**5,50 %**	226,07 €
Conseiller délégué	HEMON Jean-Pierre	**5,50 %**	226,07 €
TOTAL			**4 706,49 €**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260327-D20260311-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des éléments ci-dessus, par 13 voix pour et 6 abstentions,

- FIXE l'indemnité de fonction du Maire à 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- FIXE l'indemnité de fonction du 1er adjoint, titulaire d'une délégation, à 15,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- FIXE l'indemnité de fonction des trois autres adjoints, titulaires d'une délégation, à 11,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- FIXE l'indemnité de fonction des quatre conseillers délégués, titulaires d'une délégation, à 5,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- DIT que les indemnités de fonction seront versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués, sera joint à la délibération.

Le Maire,	La secrétaire de séance,
David LE GOFF	Catherine L'HARIDON

COMMUNE DE GUENGAT

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260327-D20260311-DE

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Maire, adjoints et conseillers délégués

annexé à la délibération N°2026/03/11

Tableau réalisé selon la valeur mensuelle de l'indice brut terminal soit 4 110,52 €

Enveloppe globale mensuelle brute autorisée = 6 683,71 €
Maire : 2 289,56 € (4 110,52 x 55,70 %)
Adjoints : 4 394,15 € (4 110,52 x 21,38 % x 5 adjoints)

Fonction	Nom Prénom	% indice terminal	Indemnité mensuelle brute
Maire	LE GOFF David	**44,00 %**	1 808,63 €
1er Adjoint	SIMON Stéphane	**15,50 %**	637,13 €
2ème Adjoint	POUPON Anne-Marie	**11,00 %**	452,15 €
3ème Adjoint	BOUSSARD Pierrick	**11,00 %**	452,15 €
4ème Adjoint	CAUGANT Stéphanie	**11,00 %**	452,15 €
Conseiller délégué	BARGAIN Matthieu	**5,50 %**	226,07 €
Conseiller délégué	QUEAU Gwenaëlle	**5,50 %**	226,07 €
Conseiller délégué	TANGUY Jean-René	**5,50 %**	226,07 €
Conseiller délégué	HEMON Jean-Pierre	**5,50 %**	226,07 €
TOTAL			**4 706,49 €**

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON